

Sport et jeunesse

Le Conseil départemental s'engage au quotidien pour procurer un cadre de vie de qualité aux Périgourdins. Il propose ainsi un programme d'animations sur l'ensemble de la Dordogne tout au long de l'année.

Ecoles départementales des sports

Le Conseil départemental propose, par le biais des « écoles départementales des sports » de s'initier et de découvrir gratuitement aux enfants âgés de 8 à 11 ans une palette élargie d'activités physiques et sportives multisports et de pleine nature tous les mercredis matins hors vacances scolaires.

Les objectifs visés sont :

- › Encourager la pratique sportive et favoriser son accès au plus grand nombre ;
- › Eduquer et socialiser l'enfant au travers de diverses activités sportives ;
- › Accompagner l'enfant pour se construire sur le plan psychomoteur et social ;
- › Créer l'envie chez le jeune enfant indécis, éloigné de la pratique ou socialement empêché ;
- › S'approprier son territoire en valorisant les activités physiques de pleine nature.

À ce jour, 11 « écoles départementales des sports » sont ouvertes :

- › Agonac
- › Saint-Front-de-Pradoux
- › Nontron
- › Rouffiac
- › Montpazier
- › Montpon-Ménéstérol
- › Eymet
- › Le Bugue
- › Saint-Cybranet
- › Sarlat-la-Caneda
- › Dojo Départemental (Coulounieix-Chamiers)

Pour s'inscrire en ligne : <https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/inscription-ecole-departementale-des-sports/> (<https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/inscription-ecole-departementale-des-sports/>)

Pour télécharger la plaquette d'information : [document au format PDF](#)

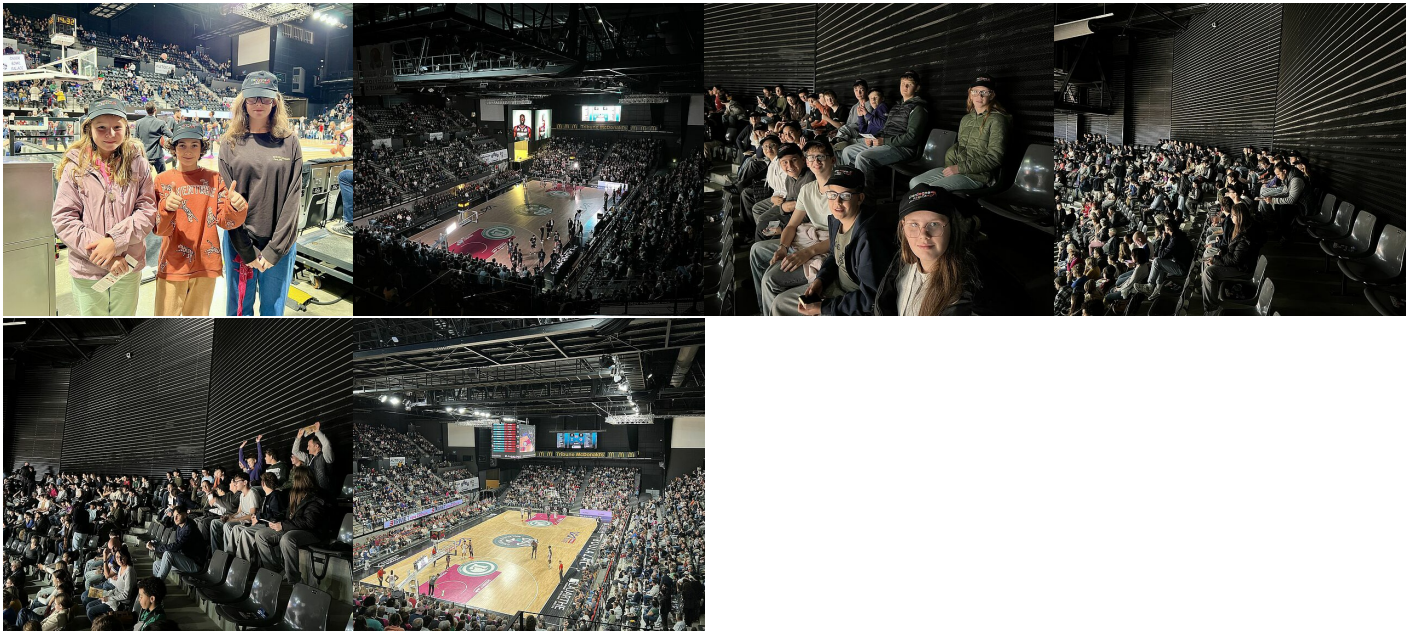
Tous au stade

L'opération "Tous au stade" est un dispositif qui tend à promouvoir la pratique sportive de haut niveau principalement auprès des collégiens du département. Ces derniers sont invités à assister

<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/sport-pour-tous-et-partout/sport-et-jeunesse?>

gratuitement à un match de leur choix au cours de l'année scolaire grâce à un partenariat avec les clubs nationaux soutenus par le Département. Le transport et les billets sont pris en charge par le Conseil départemental.

Pour participer, il convient de contacter la Direction des Sports et de la Jeunesse pour obtenir le calendrier des rencontres sportives dans les différentes disciplines sportives.



Les vacances sportives Dordogne-Périgord

Durant les vacances scolaires des mois de février, avril et novembre, la Direction des Sports et de la Jeunesse organise des stages de 2 jours pour les enfants âgés de 8 à 11 ans et 1 journée d'animation pour les adolescents âgés de 12 à 15 ans.

Ces actions sont mises en œuvre en étroite coopération avec les communautés de communes et communes qui candidatent auprès de la Direction des Sports et de la Jeunesse.

Entièrement gratuits, ces programmes d'initiation aux activités physiques et sportives se doivent d'être accessibles au plus grand nombre. Ils proposent la découverte d'une palette élargie d'activités multisports et de pleine nature, sans prérequis et hors compétition.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté de proximité et d'équité territoriale en proposant à la jeunesse Périgourdine les mêmes droits d'accès au sport dans notre département.



<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/sport-pour-tous-et-partout/sport-et-jeunesse?>



SITES DÉPARTEMENTAUX DE LOISIRS ET DE BAINADE
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC
GRAND ÉTANG DE LA JEMAYE
LAC DE GURSON

DORDOGNE PÉRIGORD 2025

GRATUIT

J'APPRENDS À NAGER
 en DORDOGNE

Du 7 JUILLET au 29 AOÛT 2025

Un événement
Dordogne PÉRIGORD
 LE DÉPARTEMENT

J'apprends à nager en Dordogne

Une opération accessible sur inscription l'été, sur les sites départementaux. Un cycle de 10 séances gratuites vous est proposé pour apprendre à nager, flotter, se déplacer librement et être autonome dans l'eau.

Ce dispositif est entièrement gratuit et ouvert à tous :

- › particuliers à partir de 6 ans,
- › Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/sport-pour-tous-et-partout/sport-et-jeunesse?>

Vous pouvez choisir votre lieu d'apprentissage entre les différents sites de baignade du Département :

- › Grand étang de La Jemaye,
- › Étang de Saint-Estèphe,
- › Lac de Gurson,
- › Base de loisirs de Rouffiac.

Les cours sont encadrés par un éducateur sportif diplômé conformément à la réglementation en vigueur. A ce titre, vous bénéficierez d'un suivi personnalisé réalisé par un professionnel.

Vous devez être présent :

Le lundi : test pour évaluation et composition des groupes d'apprentissage.

2 créneaux : 11h30 à 13h et 14h à 15h30.

Inscription obligatoire sur un des deux créneaux, en suivant le lien de la rubrique " [Inscriptions](https://demarches.dordogne.fr/japprends-a-nager) (<https://demarches.dordogne.fr/japprends-a-nager>)".

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi

8 séances (à raison de 2 séances par jour) de 45 minutes.

L'horaire de vos séances sera défini en concertation avec le maître nageur sauveteur parmi les créneaux ci-dessous :

11h à 11h45

11h45 à 12h30

12h30 à 13h15

PAUSE

14h à 14h45

14h45 à 15h30

15h30 à 16h15

L'inscription et votre présence sont obligatoires à tous les cours.

